

Lutte contre le réchauffement climatique

Portée par : Christophe De Beukelaer

Axe(s) : Environnement

Constat et enjeux :

Sachant que :

- L'accord de Paris a abouti sur des mesures qui ont permis d'affirmer une prise de conscience et une ambition internationale forte en matière de lutte contre le réchauffement climatique ;
- Selon l'ONG Greenpeace, La concentration mondiale en CO₂ a atteint 400 ppm en mars 2015, soit son plus haut niveau depuis plus d'un million d'années, et un taux 40% supérieur à celui du début de la révolution industrielle. Ce qui conduit à la fonte des calottes polaires et des glaciers. ;
- La Belgique, à travers le paquet climat-énergie européen, s'est engagée à participer à l'effort européen en ayant comme objectif de réduire ses émissions de gaz à effet de serre des secteurs non-ETS (transport, bâtiment, agriculture, déchets) de 15%, à produire 13% d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie brute ainsi qu'à participer à un financement annuel international de 50 millions € pour soutenir les pays en voie de développement à faire face aux crises environnementales ;
- Les changements environnementaux sont devenus l'un des principaux facteurs, sinon le principal, de migrations et déplacements de populations dans le monde ;
- Aujourd'hui, on estime que près de 25 millions de personnes déplacées par an sont forcées de s'exiler à cause des bouleversements du climat, soit une personne chaque seconde. Selon les estimations de l'ONU, ce chiffre pourrait passer à 250 millions de personnes d'ici 2050 ;
- Il n'existe à ce jour aucune agence ou organisation internationale s'occupant explicitement de la protection et de l'assistance des réfugiés climatiques ;

Considérant que :

- Si nous ne parvenons pas à **maintenir le réchauffement sous la barre de 1,5 °C, la menace sur de nombreuses îles et régions côtières risque de s'accroître avec un risque d'inondations importantes qui pourraient les faire disparaître sous le niveau de la mer ;**

- Le réchauffement climatique doit être contenu, faute de quoi les conséquences pour notre planète seront irréversibles. Voilà pourquoi, en tant que jeune, il est important d'en faire un combat politique de premier plan.
- Considérant que les réfugiés climatiques sont les oubliés du droit international dans la mesure où il persiste un flou autour de la définition même de ceux que le changement climatique pousse sur les routes. En effet, la convention de Genève, signée en 1951 et relative au statut international des réfugiés, dit que la notion de réfugiés ne concerne que les personnes faisant l'objet d'une « crainte bien fondée de persécution », excluant de fait les réfugiés du climat. Ces personnes ne sont donc pas protégées et les traités en matière de droits de l'homme ne règlent pas certains aspects décisifs comme le droit d'entrée sur le territoire, le séjour et les droits fondamentaux ;

Propositions :

Les Jeunes cdH proposent :

- ✓ D'être politiquement **intransigeant sur la nécessité de remplir les engagements pris par les Etats signataires de l'accord de Paris**, notamment la diminution du réchauffement climatique à 2°C maximum mais en essayant de ne pas dépasser les 1.5.C ;
- ✓ La **création d'une agence belge pour le climat**. Elle fonctionnerait sous la forme d'un forum permanent où se rencontreraient les différents niveaux de pouvoir ainsi que les meilleurs spécialistes belges de la question du climat.
- ✓ **Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés, parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques**, ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020. Cet engagement a pour objectif de répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et de rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnels en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires. Les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement doivent être dotés de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques.
- ✓ Faire de **la question des réfugiés climatiques une priorité politique** de toutes formes de négociations internationales auxquelles la Belgique est partie prenante
- ✓ **Créer un fond international de soutien aux réfugiés climatiques**
- ✓ Créer un **statut spécifique aux réfugiés climatiques** en y fixant précisément ce qu'est un réfugié climatique, les mécanismes de protections auxquels il peut avoir droit, les modalités en termes d'entrée sur le territoire, son droit de séjour ainsi que les obligations des Etats en matière de respect des droits fondamentaux ;

- ✓ Créer une agence internationale pour la protection des victimes des dérèglements climatiques
- ✓ Mise en place d'une **stratégie européenne sur la question spécifique des réfugiés climatiques**. Cette stratégie ayant pour objectif de mettre en place les mécanismes nous permettant d'anticiper ce phénomène afin d'éviter revivre le chaos que nous connaissons actuellement dans la gestion des réfugiés
- ✓ **Soutenir la R&D dans les secteurs alternatifs en terme d'environnement** (énergies vertes, mobilité, consommation...)
- ✓ **Mettre fin aux subsides et aux subventions à destination des secteurs économiques utilisant des combustibles fossiles.**
- ✓ **Mettre en place des « tests climats »** : chaque mesure prise par un gouvernement sera soumise à un test qui émet un avis sur l'impact de la mesure en terme de réchauffement climatique. Cet avis sera obligatoire mais non-contraignant.
- ✓ Programmer **la sortie du nucléaire** dans un avenir proche et de multiplier les sources d'énergie alternatives.
- ✓ **Le passage complet de la flotte publique** (bus, voitures de fonction) **basée sur les énergies fossiles vers une flotte utilisant les énergies alternatives** (électricité, gaz non-compressible).
- ✓ Déploiement de bornes électriques à base d'énergie renouvelable dans le but de faciliter l'avènement de voitures hybrides et électriques
- ✓ Elaborer, à la chambre et dans les régions, un texte de **loi sur le climat** qui fixe les objectifs intermédiaires chiffrés, les budgets ainsi que les sanctions prévues en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- ✓ Revoir la politique des quotas de CO² pour la rendre plus stricte
- ✓ Exiger des autorités la réalisation des objectifs affichés en terme de lutte contre le réchauffement climatique